

N°26-03-02

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

PRÉSENTS : M.M. DA SILVA PEDRO Jérôme, DELAVAUD Maurice, GUICHOUX Bernard, KERJEAN Yann, LOUISET Olivier, MANIANGA-KEYET Brice, MOISAN Bernard, ROUXEL Olivier. Mmes DESPINS Claudette, LEFEBVRE Charlene, MAILLARD Aurélie, MORDRET Pauline, MOREAU Chloé, VOLLAND Claudine.

EXCUSÉE : Mme PICARD Sophie (pouvoir à M. MOISAN Bernard).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MOREAU Chloé.

OBJET : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-2,

Considérant qu'en vertu de l'article précité, le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoint(e)s au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que la commune de Breuil-Bois-Robert dispose de 15 membres au sein de son Conseil Municipal,

Considérant par conséquent que le Conseil Municipal peut déterminer librement le nombre d'Adjoints et Adjointes dans la limite maximale de 4 postes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer quatre postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 21 mars 2026

Le Maire,
Bernard MOISAN

